

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 16 MARS 2022

Se soigner, se loger,
se vêtir et se nourrir.



LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DÉVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Nous voulons construire une ville qui érige les principes d'humanisme et de solidarité au cœur de nos actions. Pour y parvenir nous devons faciliter l'accès aux droits fondamentaux et universels des personnes les plus fragiles. C'est pourquoi notre ville subventionne les structures qui opèrent dans plusieurs champs, aides alimentaires, accueils de jours, lutte contre l'exclusion ou encore accès à l'hygiène.

Présentation du rapport sur « les subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté », par Nadège Borron, conseillère déléguée à l'action sociale, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 16 mars 2022.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 16 mars 2022](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 4 mai 2022, à 18h30.

En visioconférence. A suivre sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

NADÈGE BORRON, rapporteur :

Lyon, ville inclusive, cette maxime constitue l'un des défis que nous nous sommes engagés à relever dans notre plan de mandat. Nous voulons construire une ville qui érige les principes d'humanisme et de solidarité au cœur de nos actions.

Pour y parvenir nous devons faciliter l'accès aux droits fondamentaux et universels des personnes les plus fragiles. Se soigner, se loger, se vêtir et se nourrir.

Lorsque nous parlons de personnes vulnérables, je ne pense pas uniquement aux sans-abri. Leur nombre est important, 2500 à l'échelle de la Métropole dans une majorité à Lyon.

Je pense également aux jeunes en ruptures familiales, aux femmes isolées et à toutes celles et ceux que le contexte familial, économique fragilise. Comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, cette situation s'est aggravée avec la crise. C'est pour toutes ces habitantes et ces habitants que nous devons agir. Le CCAS joue un rôle primordial dans le combat contre la précarité, lutte contre le non recours, hébergement d'urgence et dispositif « enfants à la rue » sont d'autant d'actions menées.

Les associations intervenant en faveur des personnes en difficultés complètes et soutiennent le travail du CCAS.

C'est pourquoi notre ville subventionne les structures qui opèrent dans plusieurs champs, aides alimentaires, accueils de jours, lutte contre l'exclusion ou encore accès à l'hygiène.

C'est l'objet de cette délibération qui propose d'accorder des aides au fonctionnement d'un montant global de près d'1 million 200 000 € pour 2022 ;

Comme le 4^{ème} arrondissement n'échappe pas à la pauvreté, à la précarité et à l'isolement, 2 associations locales sont concernées.

L'accueil du jour, la rencontre du « Foyer notre Dame des sans abri » et « Vestibus ».

Bien sûr, les « Restaurants du cœur » et « Secours populaire » au titre de leur action générale sur la commune, dont la Croix-Rousse. Je tiens aussi à souligner que « Notre Dame des sans abri » notamment va bénéficier d'une convention triennale de financement.

Ce mode de contractualisation inédit lui permet de stabiliser ses missions et ainsi sécuriser la prise en charge de ses publics précaires. Aussi, pour soutenir l'activité de ses partenaires de l'action sociale, je vous invite Chers Collègues à voter favorablement cette délibération.

Rapport 4-22-3688-251

Objet : subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles.

Rapporteur : NADEGE BORRON

(présentation prononcée par Loic Rigaud en l'absence de Nadège Borron)

Rapport adopté à l'unanimité.